

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le 05 DEC. 2014

Le Préfet

Madame la Conseillère,

La mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou Directive Cadre sur l'Eau, est assurée en France au travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures. Les exigences européennes imposent leur révision tous les 6 ans. Dans le cadre de l'élaboration de ces documents pour la période 2016-2021, le bassin Rhône-Méditerranée organise une large consultation du public et des partenaires institutionnels à partir du 19 décembre 2014.

Les projets de SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 seront amenés à évoluer pour tenir compte de cette consultation avant leur approbation définitive fin 2015.

Dans la mesure où nos deux pays partagent des bassins versants et des eaux côtières, j'attacherais du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici avril 2015, de manière à ce que je puisse en faire part au Comité de bassin de juillet 2015.

Mes services et en particulier ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin à Lyon ainsi que les services de l'Agence de l'Eau sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer Madame la Conseillère, mes hommages respectueux. *et à meilleurs*

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

Madame la Conseillère de Gouvernement
Département de l'Équipement,
de l'Environnement et de l'Urbanisme
Ministère d'État
Place de la Visitation
MC 98000 MONACO
MONACO

Pièce jointe : Projet de SDAGE et documents d'accompagnement, projet de programme de mesures, rapport d'évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale.

Copie : Monsieur l'Ambassadeur - Ambassade de France, Le Roc fleuri - 1 rue du Ténau - MC 98000 Monaco